

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Annette CARTIER DUBOST Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT.

Absent excusé : Pierre-Alexandre GIRARD pouvoir à Eric MARTIN

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE

Date de la convocation : mercredi 22 mai 2024

Secrétaire de séance : Pierrick MURCIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20240528-D202428-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

N° 2024-28 OBJET : RÉALISATION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

M. NEMOZ, premier adjoint, responsable de la commission finances explique que pour financer l'acquisition en investissement de la parcelle de terrain et bâti AT85 au centre bourg, il est nécessaire de contracter un second prêt, celui effectué pour l'acquisition du premier bien ne pouvant être modifié.

Il a sollicité de nouveau la banque postale pour une proposition de prêt d'un montant de 73 000 €.

Après avoir pris connaissance de cette proposition, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE✓ **Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 73 000.00 EUR
Durée du contrat de prêt : 15 ans
Objet du contrat de prêt : Investissement – Achat parcelle terrain et bâti AT85 centre bourg

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2039.

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 73 000 EUR

Versement des fonds à la demande de l'emprunteur jusqu'au 26/07/2024 en 1 fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,95 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

AUTORISE

✓ **Étendue des pouvoirs du signataire :** le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 29 mai 2024

Le Maire, Eric MARTIN

Pierrick MURCIER, secrétaire de séance,

